

JUSTICE internationale

Les criminels de guerre ne peuvent plus s'endormir en toute quiétude du fait que la souveraineté nationale ne revêt plus le caractère d'inviolabilité de jadis. Dans les années 1990, de nouvelles institutions renforcées ont vu le jour et menacent de mettre même les criminels les plus haut placés à la portée des procureurs.

LA COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE

La plus récente est la nouvelle Cour criminelle internationale. L'an dernier, à l'instigation du Canada notamment, la communauté internationale a adopté un statut portant création de la juridiction. La CCI deviendra opérationnelle une fois que 60 pays auront ratifié le statut. Cette cour posera des jalons d'importance dans l'évolution du droit international.

Ainsi, la CCI sera le premier tribunal international permanent ayant le pouvoir de poursuivre des personnes coupables de génocide, de crimes de guerre contre l'humanité et, éventuellement, de crimes d'agression. La CCI sera aussi en mesure d'agir contre des crimes commis non seulement pendant des guerres entre pays mais également dans des conflits internes. Le Canada a également joué un rôle en ce qui a trait à l'adoption d'un statut sensible à l'égalité des sexes et à l'inclusion de la violence sexuelle dans la définition des crimes.

TRIBUNAUX PÉNAUX INTERNATIONAUX

Deux tribunaux internationaux pour la répression des crimes de guerre, créés par le Conseil de sécurité de l'ONU, ont fait les manchettes au cours des cinq dernières années. L'un pour l'ex-Yougoslavie, l'autre pour le Rwanda. Les deux tribunaux ont jugé, déclaré coupables et condamné à la prison, certains à vie, des auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, dont d'anciens dirigeants nationaux.

L'appui du Canada aux tribunaux pour la Yougoslavie et le Rwanda a pris notamment la forme de 2,3 millions de dollars et 1 million de dollars, respectivement, en contributions volontaires. Le Canada a aussi fourni des services d'expertise judiciaire et d'autres services de spécialistes, et a modifié ses lois pour permettre l'extradition des inculpés.

